

REGARDS SUR THÉDING

Bulletin municipal de la ville de Théding / n°8 / JANVIER 2018



ÉCOLE PRIMAIRE

Fin des travaux attendue pour le dernier trimestre 2018



Les questions relatives aux problèmes de nos enfants restent au centre de nos préoccupations : les rythmes scolaires, la construction de la nouvelle école élémentaire, l'accueil périscolaire et la cantine. Le retour précipité de la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017 a eu pour conséquence non prévue, la perte de l'aide de l'État de 19 000 € par an au titre du fonds d'amorçage. L'annonce faite par le nouveau gouvernement du dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les zones REP (réseau d'éducation prioritaire), dont nous faisons partie, nous a obligés à revoir en urgence notre projet d'école. Le conseil municipal a en effet estimé qu'il fallait saisir cette chance, pour

les enfants de Thédning, de bénéficier d'un enseignant pour 12 à 13 élèves pour bien démarrer leur scolarité.

D'autre part, cette année, la commune a fait un effort supplémentaire pour les illuminations de Noël, en privilégiant les axes principaux de circulation. Il n'était pas possible de traiter de la même manière toutes les rues. Félicitons les habitants qui ont

décoré leurs maisons. Tout comme le fleurissement, l'embellissement de leur maison rejailit sur tout le quartier. Félicitations également aux nouvelles recrues du Centre de première intervention des sapeurs-pompiers de Thédning. Ce centre, dont l'existence était menacée par manque d'effectif, retrouve une nouvelle jeunesse, due surtout au personnel féminin qui n'a rien à envier à leurs homologues

Toute la population est cordialement invitée à la cérémonie des vœux du Maire prévue le 26 janvier au foyer socioculturel à partir de 18h30.



masculins en termes d'engagement, de courage et de détermination. Toute la population leur est reconnaissante. L'intérieur de leur caserne a d'ailleurs été repeint par les volontaires. L'extérieur devra faire l'objet d'une remise à neuf.

La rénovation des logements Néolia suit son cours, avec toutes les contraintes que cela comporte.

L'un des désagréments les plus pénibles est sans conteste le problème du stationnement. Déjà en temps normal, il n'est pas aisé, mais en période de travaux, le stationnement des véhicules d'entreprise frise l'anarchie. Des recommandations ont été adressées aux responsables du chantier.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous adresse, et avec moi toute l'équipe municipale, tous mes vœux de santé et de bonheur pour 2018.

Jean-Paul Hilpert
Maire de Thédning

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DEMANDES DE PASSEPORTS

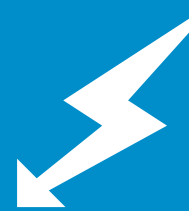
Ce qu'il faut savoir

Dans le cadre de la dématérialisation, les demandes de carte nationale d'identité se font dorénavant par le biais d'Internet sur le site en ligne suivant : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>. À noter que les communes habilitées de notre arrondissement à recevoir les demandes précitées sont celles de Behren-lès-Forbach, Forbach ou Freyming-Merlebach.

EN +

Immatriculation, cession de véhicule et carte grises

La sous-préfecture de Forbach n'assure plus les services de délivrance des cartes grises, demande d'immatriculation et de cessions de véhicules. Il conviendra pour les personnes concernées de se connecter sur le site Internet dédié à cet effet : <https://www.carte-grise.org/formulaires.htm>.



Les travaux achevés...

L'allée de la Forêt a été rénovée par la fourniture et pose d'un nouvel enrobé pour un coût total de 60 103,87 € TTC ainsi qu'un nouvel éclairage public à hauteur de 15 354 € TTC. Après l'appel d'offres, ce sont les entreprises TP Klein de Diebling et Lorelec de Morsbach qui ont été retenues pour ces travaux.

...et les chantiers à prévoir

Le conseil municipal a adjugé les travaux de construction d'un trottoir rue de Cocheren (côté droit vers Cocheren), du parking rue de la Grotte et la mise en accessibilité des arrêts de bus situés CD 910. C'est l'entreprise Eurovia qui assurera ces travaux pour un montant de 114 619,96 € HT auquel il faut rajouter les honoraires du bureau d'étude du cabinet ADL de Woustviller d'un montant de 7 680,84 € soit un total de 122 300,80 € HT. Rappelons que ces travaux sont subventionnés au titre des amendes de police à hauteur de 20 840 € hormis les arrêts de bus subventionnés



quant à eux par la communauté d'agglomération de Forbach à hauteur de 10 000 €.

Un trottoir au Schlüsselberg : une étude en cours

Une étude est actuellement en cours pour la création d'un trottoir au niveau du Schlüsselberg. Une demande de subvention sera déposée au titre des amendes de police pour ces travaux qui, s'ils sont subventionnés, devraient être réalisés d'ici fin 2018. Des précisions complémentaires seront communiquées dans la prochaine parution prévue mi-juillet 2018.

FONTAINE

Un problème sur le point de captage



Les deux fontaines de Thédning sont alimentées par les eaux de sources recueillies dans la chambre de captage de Guirling (entre Thédning et Folkling). Cette chambre de captage est très ancienne. Son origine remonte certainement à la Villa gallo-romaine édifée sur ce lieu dit et plusieurs canalisations débouchent dans cette chambre de captage. Il apparaît que depuis quelques années, aussi bien la chambre de captage que les tuyaux d'arrivée sont régulièrement envahis par des racines. L'entreprise chargée du fraisage n'a pu dégager que les trois premiers mètres mais l'encombrement de racines s'étend au-delà. L'entreprise a alors tenté d'utiliser des moyens plus lourds. Mais le véhicule s'est embourbé. Il convient d'attendre que le terrain soit à nouveau praticable pour faire une tentative d'intervention plus profonde. En accompagnement de ces travaux de dégagement, il conviendra de procéder au défrichage et à l'abattage des arbres et arbustes qui ont proliféré aux abords de la chambre de captage.

Les travaux de la nouvelle école ont pris du retard

L'aménagement de la nouvelle école élémentaire et de l'accueil périscolaire ne sera pas achevé, comme prévu, pour la rentrée scolaire 2018 et ce, pour différentes raisons. Le point en détails.



La nouvelle école ne sera pas prête à la date prévue. Les délais impartis entre la publication et la remise de l'appel d'offres sont la première cause de ce retard, la construction de deux nouvelles salles de classe supplémentaires en est la seconde. Malgré les promesses, le calendrier d'ouverture de la nouvelle école ne sera malheureusement pas tenu. Les délais qui s'imposent aux collectivités dans une MAPA (Marché à procédure adaptée en droit des marchés publics en France) n'ont pas permis à la municipalité de délibérer au mois de juin 2017 sur les entreprises retenues à l'occasion des travaux. Ce n'est que le 27 juillet dernier que les marchés ont pu être attribués. Au total, cela concerne 13 lots estimés à 1 409 000 € HT. L'ouverture des plis a donné un résultat satisfaisant puisque l'ensemble des lots confondus a été

adjudgé à 1 380 791,52 € HT. Pour connaître les différentes entreprises adjudicatrices, il convient de consulter le site Internet de la commune et plus précisément le compte-rendu du conseil municipal du 27 juillet 2017. Ce n'est qu'après signature des marchés et des délais réglementaires que les travaux ont pu débuter le 25 septembre dernier.

Dédoublage des effectifs en CP et CE1 : un choix présidentiel

L'appel d'offres lancé, la municipalité a décidé de ne pas modifier son projet initial. Ce n'est qu'après l'ouverture des plis et la décision d'attribution des marchés que le maître d'œuvre, le cabinet WMG architecte, a décidé de relancer les entreprises adjudicatrices pour qu'elles proposent les avenants entrant dans le

cadre de la construction des deux salles de classe supplémentaires. En effet, le choix fait par le nouveau gouvernement aura plusieurs impacts :

- Bouleverser le projet initial qui avait abouti financièrement, puisque l'on connaissait le résultat de l'ouverture des plis et pour partie les subventions versées.

- Risque de bouleversement de l'économie du projet. Financièrement, le rajout de deux salles de classe entraîne des dépenses supplémentaires appelées aussi « avenants ». Ceux-ci sont de plusieurs ordres : sur les lots attribués (lots 1 à 13 : + 289 020,24 € HT), le lot « maîtrise d'œuvre (permis de construire modificatif – honoraires supplémentaires) (+ 28 633,19 €).

- Obliger la commune à déposer une demande de subvention complémentaire auprès des différents cofinanceurs, à savoir l'État et le Département.

Le dédoublement des effectifs dans les classes de CP et CE1 impacte donc directement la commune qui est classée en zone REP (réseau d'éducation prioritaire). L'effectif dans ces classes ne pouvant dépasser 12 élèves. S'agissant des délais, même s'ils sont maintenus à 12 mois, il est fort probable que l'équipe enseignante et les élèves ne prendront possession des locaux qu'après la Toussaint. Nous ne manquons pas de revenir sur ce sujet lors du prochain bulletin municipal qui sera disponible en juillet 2018.

La nouvelle école en chiffres

Surface initiale de l'école élémentaire en m ²	757,47
Surface des salles supplémentaires	144,61
Total des surfaces	902,08
Les dépenses HT (hors missions et divers)	
Coût initial HT du projet (école et périscolaire) hors études et missions diverses	1 409 000,00 €
Avenants (lots 1 à 13)	289 020,24 €
Maîtrise d'œuvre	146 284,69 €
Total HT (hors missions et divers)	1 844 304,93 €
Les recettes escomptées	
Subvention au titre de l'AMITER (Département) - notifiée	330 000,00 €
Subvention au titre de la DETR 2017 (État) - notifiée	199 000,00 €
Subvention de la CAPF de Forbach - notifiée	100 000,00 €
Subvention de la CAF de Metz - notifiée	182 000,00 €
Subvention au titre de la DETR 2018 (État) - estimée	400 000,00 €
Subvention au titre de l'AMITER (Département) - estimée	55 000,00 €
Total des recettes (subventions notifiées et estimées)	1 266 000,00 €

Aux recettes, il conviendra d'ajouter le prêt souscrit par la commune auprès de la CDC (Caisse des dépôts). D'un montant de 550 000 € au taux de 1,88 %, il ne devrait pas grever l'annuité.

SEMAINE DE 4 JOURS

Le double impact !

Sur proposition des deux conseils d'écoles, le conseil municipal s'est prononcé le 30 juin dernier pour le passage à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017. Ce choix répond à l'attente des enseignants et des parents d'élèves. Néanmoins, il aura un impact non négligeable sur les finances de la commune. En effet, comme précisé par l'inspecteur d'Académie dans un récent courrier, le passage de la semaine de 4,5 jours à 4 jours rend caduc le PEDT (Projet éducatif territorial) qui devrait d'ailleurs être revu en 2018. Côté financier, du fait de la caducité du PEDT, la commune perdra, à compter de l'année 2018, du fonds de soutien d'un montant de 90 € par élève soit quelque 19 000 € l'année.

L'INFO EN +

Fusion des deux écoles

La fusion des deux écoles (maternelle et primaire) est déjà actée. Ainsi, depuis la dernière rentrée scolaire, le poste de direction est assuré par une seule personne. Il s'agit de Joëlle Karas, précédente directrice de l'école élémentaire.

Que deviendront les anciens bâtiments abritant l'actuelle école élémentaire ?



L'étude réalisée par le cabinet WMG Architecte est intéressante.



Il est plus que d'actualité de se pencher sur le devenir des anciens bâtiments qui abritent encore, pour quelques mois, l'école élémentaire. En effet, si le planning de construction de la nouvelle école est respecté, les locaux en question seront vides de tout occupant d'ici fin 2018 après transfert dans le nouvel établissement. Le conseil municipal s'est d'ores et déjà penché sur la question et a réfléchi sur le devenir de ses locaux. Ainsi, lors de sa réunion du 23 novembre dernier, le conseil municipal a eu l'occasion de découvrir l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet WMG Architecte de Sarralbe et relative au transfert au 34 rue principale (site de l'ancienne école élémentaire) des bureaux de la mairie. Dans le cadre de cet éventuel transfert, l'ancien bâtiment (situé à l'avant) serait conservé, les trois

autres situés à l'arrière seraient quant à eux démolis. Après de nombreux travaux, la maison « commune » serait dotée de locaux plus adaptés et répondrait aux normes d'accessibilité qui s'imposent aux ERP (Établissement recevant du public). Par ailleurs, ces travaux seraient l'occasion d'adapter la nouvelle salle de réunion du conseil municipal aux 23 membres qui auront à siéger. Estimés à près d'un million d'euros hors taxes, ces travaux pourraient bénéficier de nombreuses subventions notamment au niveau de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, de l'AMITER (conseil départemental), du Fonds de concours de la communauté d'agglomération de Forbach. Rappelons que ce projet de transfert sera soumis aux futurs conseillers municipaux élus en mars 2020.

MATÉRIEL TECHNIQUE

Achat d'un nouveau tracteur

Le service technique s'est doté, le 5 septembre dernier, d'un nouveau tracteur. De marque Iseki et d'une puissance de 42 CV, il viendra compléter le parc dont est richement doté le service technique. Ce nouveau tracteur est équipé d'un chargeur frontal alors que la lame à neige, qui équipait l'ancien véhicule, est adaptée au nouveau. L'acquisition a été réalisée par l'intermédiaire de l'entreprise Jean Klein de Sarreguemines après consultation auprès de plusieurs fournisseurs. Le coût de ce nouvel équipement est de 33 600 € TTC. L'ancien tracteur a, quant à lui, été repris pour 3 600 €. Un aspirateur à feuilles a également été acquis, il s'adapte sur le camion communal.



Les lauréats prochainement connus

Comme à l'accoutumée, c'est le 1^{er} août que le jury des maisons fleuries a sillonné les artères de la commune pour dénicher les plus beaux fleurissements. Cette année, ce sont les collègues de la ville d'Alsting qui ont prêté mains fortes aux élus de Thédning. Les lauréats sont désormais connus. Les résultats seront annoncés lors des prochains vœux aux maire annoncés pour le 26 janvier 2018.



AIRE DE JEUX - RUE DE SARREGUEMINES

Un arrêté municipal y règlemente l'accès



Pour répondre aux doléances des riverains, notamment pour lutter contre les nuisances sonores, un arrêté municipal limitant l'accès à l'aire de jeux a été établi. Celui-ci règlemente son accès, réservé uniquement aux enfants de moins de 12 ans, interdit l'accès à tout véhicule à moteur et fixe l'horaire de fermeture. Un portail en limite d'ailleurs l'accès. Une copie de l'arrêté municipal a été transmis à la Gendarmerie de Farébersviller pour application.

INCIVILITÉS

Dépôt sauvage de pneus

La commune de Thédning n'hésite plus à porter plainte systématiquement à chaque dépôt sauvage de pneus, plus particulièrement entre Thédning et Folkling. Les quantités récupérées (à chaque fois une centaine) permettent de penser qu'il ne s'agit pas de particuliers, mais plutôt de trafiquants qui ont trouvé le moyen de ne pas payer l'évacuation de leurs pneus. Toute la population est appelée à être attentive aux comportements douteux de camionnettes empruntant les chemins ruraux.



NETTOYAGE D'AUTOMNE

Des déchets moins nombreux

Le nettoyage d'automne s'est déroulé le 23 septembre dernier. Tous les bénévoles se sont donnés rendez-vous devant l'atelier municipal pour prendre leur équipement (gants, sacs...) et sillonner les artères du village, de la cité et de la forêt pour ramasser les déchets. Les bénévoles ont eu le plaisir de constater une diminution des quantités ramassées. Tous se sont donnés ensuite rendez-vous pour un barbecue convivial à la salle Alti-Bihn. Bravo et encore merci à l'ensemble des participants.



12 jeunes motivés au service technique

La commune de Thédning a renouvelé en 2017 les « jobs » d'été. Ainsi, ce sont 12 jeunes qui se sont succédé en juillet et en août pour prêter main-forte au service technique. Âgés de 16 à

20 ans, les jeunes ont été affectés à diverses tâches comme la réhabilitation du parcours de santé ou le nettoyage des allées du cimetière et des abords de la maternelle.



ILLUMINATIONS

Thédning revêt son habit de lumière pour les fêtes de Noël

Pour s'illustrer un peu plus cette année au moment des fêtes de Noël, la commune a acquis de nouvelles illuminations auprès de la société Leblanc de Creutzwald pour un montant de 7 696,91 € HT. Leur mise en place a été assurée par la société Lorelec. Elle s'est également dotée d'un support placé sur le côté de l'église et qui servira pour l'illumination de Noël et pour le fleurissement.

CCAS

Succès pour l'opération « brioches de l'amitié » 2017

Cette année encore, le Centre communal d'action sociale remercie les généreux donateurs qui ont contribué à cette journée. La vente de brioches a rapporté la somme de 550,51 €. Les fonds recueillis en 2017 seront affectés à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT de Saint-Avold et Altviller. Le président remercie les bénévoles pour leur généreux engagement.

CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT

Information importante de l'agence nationale des fréquences

À partir du 27 mars 2018, la commune de Thédning sera concernée par des changements de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la TNT par antenne râteau. Pour les privés, il conviendra de relancer une recherche sur votre téléviseur pour vous permettre de capter à nouveau certaines chaînes. Pour les collectifs, les gestionnaires devront s'assurer que l'antenne râteau collective est adaptée aux nouvelles fréquences. Sinon, les résidents pourraient rencontrer des difficultés pour continuer à recevoir certaines chaînes après le 27 mars.

Encore un succès

137 convives sur 397 âgés de plus de 67 ans avaient répondu présent à l'invitation de la municipalité pour le repas des seniors qui s'est déroulé le 22 octobre dernier au foyer socioculturel. Une reconnaissance de la population pour les personnes âgées de la commune, pour le maire Jean-Paul Hilpert. Comme à l'accoutumée, c'est le traiteur Schmitt de Woëfling qui a assuré le menu : dos d'aiglefin sur son lit de lentilles beluga, pomme safranée, duo de bœuf et veau à la crème de morilles, légumes et gratin dauphinois, brochette de fromages, assiette gourmande et café.



ASBH

Fête de Noël du périscolaire

Comme chaque année, l'équipe de l'ASBH, dirigée par Louisa, a organisé sa traditionnelle fête de Noël dans les locaux de l'école maternelle. La manifestation a débuté par la présentation d'un conte par un professionnel dans l'amphithéâtre. Il a su transporter parents et enfants dans les mondes « visibles et invisibles » qui se côtoient à certains moments de l'année (Pâques, Halloween, Noël...). Le goûter a été agrémenté par des chants d'enfants et par le passage du Père Noël, pour la plus grande joie des familles.



En visite dans les écoles thédingeoises

C'est le 7 décembre que le patron des écoliers s'est rendu dans les écoles primaire et maternelle.



Jeannine Touba entame sa 32^e année de présidence



C'est après trente et une année de présidence que Jeannine Touba a été reconduite dans son fauteuil de présidente du Club du 3^{ème} âge le 4 janvier 2018. Tout a débuté en octobre 1986 où cette figure thédingeoise et par ailleurs membre fondatrice du centre communal d'action sociale en 1983 a

créé le premier club du 3ème âge. Composé de 72 membres au départ, il n'en compte aujourd'hui plus que 42. Les premières rencontres de nos têtes blanches ont eu lieu les premières années au foyer socioculturel. Elles se sont poursuivies ensuite dans des locaux plus chaleureux situés dans la salle Alti-Bihn. S'agissant des activités, elles ne sont plus celles d'antan. En effet, les sorties régulières (marchés de Noël, Carnaval de Wiesviller, repas dansant en Alsace) et les fêtes traditionnelles du calendrier (Épiphanie, carnaval, la fête du Printemps, les anniversaires, repas de fin de saison) ont laissé place aux anniversaires, jeux de cartes et repas de fin d'année. Les membres se retrouvent désormais tous les quinze jours, les jeudis de 14 heures à 18 heures Salle Alti-Bihn pour le traditionnel café gâteau. Rappelons également que les membres du club s'initient à l'informatique tous

les mardis de 18 heures à 20 heures à l'école élémentaire située 34 rue principale.

Le comité :

Présidente : Mme Jeannine Touba - **Vice-Présidente :** Mme Léone Guillentz

Trésorière : Mme Ilka Schmitt - **2^{ème} trésorier :** M. Arthur Muller

Secrétaire : M. Valentin Allard - **2^{ème} secrétaire :** Mme Vernet Marlène

Assesseurs : M. Wolf Jacques – Mmes Muller Marie-Jeanne – Firmery Christiane - Mertz Lucie



Tous les renseignements sur la vie de ce club ou pour y adhérer pourront vous être communiqués par la présidente lors des réunions tous les 15 jours à la salle Alti-Bihn ou en téléphonant au 03 87 89 22 90.

ÉGLISE SAINTE-MARGUERITE

Protection des vitraux

Les travaux de fourniture et la pose de protection des vitraux de l'église Sainte-Marguerite, initialement prévus courant 2017, seront réalisés en 2018 par l'entreprise Schmitt de Thédینگ pour un montant de 7 641€ HT.

PARTICIPATION

Opération « Ampoules LED »

Un jeu de deux ampoules LED est offert à tous les foyers non imposables de la commune dans le cadre des actions en économie d'énergie en partenariat avec la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France et ERDF.

Naissances

22 juin	Tara, fille de Paul Andreï Parlitu et Caroline Todesco
10 juillet	Yusuf, fils de Ismail Tekiner et Seda Demir
8 septembre	Yahyâ, fils de Hakki Or et Elif Or
12 septembre	Meryem, fille de Nuri Türk et Medine Yilmaz
21 septembre	Théo Edgar, fils de Mickaël et Laetitia Sylvie Rasse
24 septembre	Enes, fils de Erdem Dilek et Esmer Ulas
12 octobre	Sarah Rose Louise, fille de Nicolas Joseph Groo et Stéphanie Julie Meyer
3 novembre	Rose, fille de Jean-Marie Muller et Stella Isabelle Wencker
20 novembre	Selen, fille de Mustafa Tanriseven et Sultan Er
27 novembre	Younes, fils de Abdellatif Ait Tama Ali et Rahma Kouj

Mariages

5 août	Samir Hajjari et Djamila Bourahla
26 août	Michelangelo Gentile et Beatrice Mazzotta
31 août	Mohamed Bouhrim et Anna-Maria Varveri

Décès

25 juin	Michel Domina
29 juin	Irmgard Erna Katharina Semmelroth
4 juillet	Joseph Marie Muller
7 juillet	Joséphine Thérèse Staudt
3 août	Julien Bour
10 août	Jean-Luc Stammmler
12 août	Jean-Paul Thomas
23 août	Daniel François Formery
17 novembre	Thérèse Lejeune veuve Muller
17 décembre	Lucie Thérèse Martin veuve Formery
31 décembre	Marie Germaine Arnold veuve Sacksteder

Félicitations aux noces d'Or, de Diamant et au doyen de la commune



Le doyen Frédéric Weigert, né le 16 septembre 1922, et domicilié 16 B rue de Puttelange à Thédning a fêté ses 95 ans.



Les époux Tourdot, Yves et Hélène, se sont mariés à Morsbach le 10 juillet 1967. Ils ont fêté leurs noces d'or (50 ans de mariage).



Les époux Foegel, René et Marie, se sont mariés à Basse-Ham le 24 septembre 1957. Ils ont fêté leurs noces de diamant (60 ans de mariage).



Les époux Mayer, Fabien et Denise, se sont mariés à Thédning le 21 octobre 1957. Ils ont fêté leurs noces de diamant (60 ans de mariage).



Les époux Semiglazoff, Wladislaw et Valérie, se sont mariés le 19 octobre 1957 à Joudreville (Meurthe-et-Moselle). Ils ont fêté leurs noces de diamant (60 ans de mariage).



Les époux Scanu, Félicie et Milva, se sont mariés à Sanluri, en Italie, le 20 juillet 1957. Ils ont fêté leurs noces de diamant (60 ans de mariage).



VOS QUESTIONS/NOS RÉPONSES

Quand la fibre optique arrivera-t-elle à Thédning ? Nous la voyons s'installer tout autour de Thédning, on a l'impression d'être oublié.

La communauté d'agglomération, en décidant de créer son propre réseau de fibre optique, a décidé de le réaliser en trois tranches, le coût total étant estimé à près de 9 millions d'euros. La première tranche concerne Petite-Rosselle dont la réalisation était déjà engagée, Cocheren, qui enterrait tous ses réseaux, et les communes desservies par des régies pour la télévision, mais très mal fournies pour Internet : Diebling, Tenteling, Folkling, Nousseviller St-Nabor et Metzling. La seconde tranche concerne les communes actuellement desservies par Numéricâble, à savoir Behren-lès-Forbach, Bousbach, Farschviller, Morsbach, Ceting, Rosbrück et Thédning. La livraison du réseau est prévue pour le 2^e semestre 2018, et en septembre en ce qui concerne Thédning. La troisième tranche concerne les communes qui avaient déjà un réseau de bonne qualité : Alsting, Etzling, Kerbach, Schoeneck, Spicheren et Stiring-Wendel en 2020.

Numéricable-SFR prétend offrir un service fibre à Thédning. Est-ce vrai et, si oui, cela ne fera-t-il pas double emploi avec le réseau de la communauté d'agglomération ?

Numéricable, qui existe depuis 1995 à Thédning, a été racheté par SFR. Le service qu'ils offraient aux clients a été jugé médiocre. Sentant la concurrence de Fibragglo arriver, ils ont renforcé leur réseau en rajoutant de la fibre. C'est ce qu'on appelle un réseau FTTH. L'architecture du réseau est en fibre, mais la desserte terminale des abonnés reste en cuivre, comme actuellement. Fibragglo réalise un réseau entièrement en fibre optique appelé FTTH, jusqu'à la prise murale dans le logement de l'abonné. Cette construction est celle de l'avenir puisqu'elle permettra toutes les évolutions futures avec les très grands débits (plus de 500 Mégas). Pour mémoire, actuellement, Thédning dispose de 5 à 6 Mégas au village, avec le réseau cuivre d'Orange. En résumé, chaque abonné pourra choisir entre 3 offres : celle des fournisseurs actuels (Bouygues Telecom, Free, Orange)



La maison communale

par le réseau cuivre de Orange (France Télécom), soit choisir l'offre de Numéricable-SFR, avec son réseau FTTH, soit choisir l'offre de Fibragglo avec son réseau FTTH. Le choix de chacun dépendra du service demandé (télévision, Internet, téléphone), du débit souhaité et du prix.

Au cimetière, nous avons entendu parler de « tombes pleines » qui ne permettraient plus l'inhumation de nouveaux cercueils, avec obligation d'acheter une nouvelle concession. N'est-ce pas un moyen commercial d'obliger les familles à acheter une nouvelle pierre tombale ?

La réglementation prévoit qu'au-dessus du dernier cercueil, il y ait un minimum de 1 mètre de terre. Et ceci pour une raison sanitaire afin d'éviter les remontées d'odeurs. Il n'y a pas de choix possible. C'est le maire qui a la responsabilité du respect de la loi. Dans certains cas, lorsqu'une tombe est pleine, et qu'il n'y a plus d'autre personne dans la famille, des dérogations ont pu être accordées. C'est ainsi que dans certains cas, il n'y a plus que cinquante centimètres au-dessus du cercueil. Il s'agit là d'une limite extrême qui engage la responsabilité du maire s'il en a donné l'autorisation. Le problème ne se pose pas en cas de crémation, puisqu'il n'y a plus de problème sanitaire. Lorsqu'une tombe est pleine (quatre corps pour une concession de 2 x 2,20 m), on peut parfois pratiquer la technique de réduction de corps. Cela

consiste en ouverture complète de la fosse et translation des ossements dans une caisse commune. Cela permet de gagner de la place mais n'est possible que s'il n'y a plus de chair sur les ossements. Or, l'expérience a montré qu'après cinquante ans, dans notre cimetière, les corps sont encore entiers. Il est donc important pour les titulaires de concession d'aborder ces questions dans les familles afin d'éviter d'être confronté à ce problème au moment du deuil.

La maison communale du 4, rue de la Paix, occupée jusqu'à son décès par Marcel Arnold, est actuellement vide. Que va-t-elle devenir ?

Après le décès de Marcel Arnold, décédé sans héritier, un état des lieux a été établi. Le devis de remise en état s'élève à 34 485 € TTC. Or, Marcel Arnold a fait don de son héritage à l'État. Le devis a donc été adressé au service des domaines chargé de recueillir la succession. La commune est dans l'attente d'une réponse avant d'engager les travaux de remise en état. La destination de cet immeuble reste la location dont le montant du loyer sera fixé par le conseil municipal après achèvement des travaux.

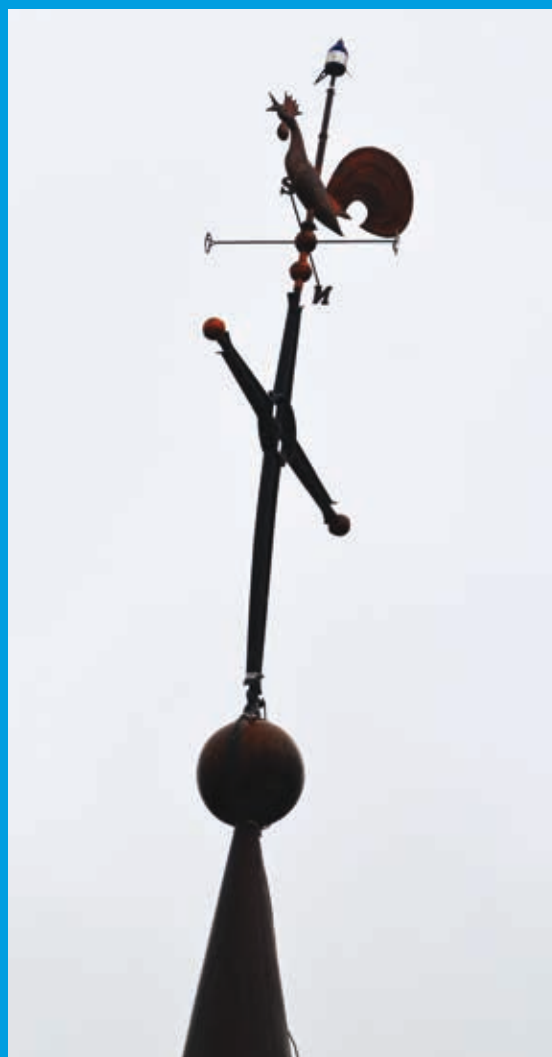
Après la construction de la nouvelle école élémentaire, les anciens locaux scolaires de la Rue Principale seront vides. Que vont-ils devenir ?

Le conseil municipal a demandé une étude de faisabilité de transfert de la mairie dans le vieux bâtiment de l'école. Cette étude a donné les résultats suivants : il est possible d'utiliser le vieux bâtiment de l'école élémentaire à condition d'utiliser les deux niveaux, et de modifier le côté et l'arrière du bâtiment pour agrandir la salle des mariages et du conseil municipal. Toutes les cloisons et les planchers sont à démonter. Les ouvertures de la façade principale sont à conserver. Les bâtiments à l'arrière sont à démolir. Le côté gauche de l'établissement serait utilisé pour le parking. Le coût estimé pour ces aménagements serait de 1 M€. Le bâtiment de l'actuelle mairie serait à mettre en vente. La décision finale interviendra après les élections municipales de 2020.

TEMPÊTE

Quelques petits dégâts

La tempête de décembre dernier a fait pencher la girouette placée sur le toit l'église Sainte-Marguerite. Rien d'alarmant pour le moment mais elle reste toutefois à surveiller notamment en raison des forts coups de vents qui ont balayé l'Est mosellan. La commune a d'ores et déjà pris l'attache de son assurance qui a mandaté un expert.



L'agenda des manifestations 2018

Janvier

26 janvier – Vœux du maire au foyer à 18h30.

28 janvier – Championnat de Moselle organisé par le club de scrabble au foyer.

Février

Du 26 au 3 mars – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

Mars

11 mars – Fête à la Maison de Quartier organisée par l'Amitié au fil des ans.

17 mars – Nettoyage de printemps.

31 mars – Chasse aux œufs à l'écurie organisée par le G@lop Thédning.

Avril

6 avril – Assemblée générale organisée par le CCM au foyer.

Du 23 au 27 avril – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

29 avril – Tournoi homologué TH3 organisé par le club de scrabble au foyer.

Mai

1^{er} mai – Concours officiel de pétanque organisé par La Boule Thédningeoise.

Du 19 au 21 mai – Festival de scrabble en duplex Internet intégral avec le festival des Ardennes organisé par le club de scrabble au foyer.

Juin

17 juin – Vide greniers organisé par l'ARUBH.

Juillet

1^{er} juillet – Fête à la Maison de Quartier organisé par l'Amitié au fil des ans.

9 juillet – Redotation des sachets de tri à la salle Alti-Bihn.

11 juillet – Redotation des sachets de tri à la maison de Quartier (quartier Sud de Thédning)

Du 16 au 27 juillet – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

22 juillet – Les Thédningeuses été 2018 TH2 organisées par le club de scrabble au foyer socioculturel.

28 et 29 juillet – Semi rapide semi nocture organisé par le club de scrabble au foyer.

Du 30 juillet au 10 août – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

PACS

L'enregistrement à charge des communes

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48). Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité. En France, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent, depuis le 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS en s'adressant soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune), soit à un notaire. Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

CHATS ERRANTS

Campagne de stérilisation

Un succès pour la campagne de stérilisation des chats puisque 28 chats ont été stérilisés et identifiés par tatouage, dont 7 mâles et 21 femelles. Les frais ont été entièrement pris en charge par la fondation 30 millions d'amis.

ESPACE RÉNOVATION HABITAT

Un accompagnement à la rénovation énergétique

La CAPF de Forbach propose un nouveau service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Le service est gratuit. Pour plus de renseignements, des permanences physiques ont lieu à la CAPF de Forbach les mercredis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 et de 13h30 à 17h30, au 110 rue des Moulins à Forbach.

Contact : moselleest@eie-lorraine.fr
Tél. : 03 87 13 13 71.